

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 16 mars 2018 portant nomination des membres du jury des épreuves classantes nationales anonymes et du concours d'internat de médecine à titre européen pour les médecins français, andorrans, suisses ou ressortissants de l'un des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen donnant accès au troisième cycle des études médicales organisées au titre de l'année universitaire 2018-2019

NOR : SSAN1830193A

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires ;

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière et modifiant le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 29 juin 1992 modifié fixant la liste des sections, des sous-sections et des options ainsi que le nombre des membres de chaque sous-section des groupes du Conseil national des universités pour les disciplines médicales et odontologiques ;

Vu l'arrêté du 27 février 2004 modifié relatif à l'organisation, à l'inscription, au programme, au déroulement, à la nature, à la pondération et à la procédure d'affectation du concours spécial d'internat de médecine à titre européen ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 modifié relatif à l'organisation des épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle des études médicales ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement des conseils scientifiques en médecine, en odontologie et en pharmacie ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2017 portant ouverture des épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle des études médicales, au titre de l'année universitaire 2018-2019 ;

Vu l'arrêté du 18 janvier 2018 portant ouverture au titre de l'année universitaire 2018-2019 du concours d'internat de médecine à titre européen pour les médecins français, andorrans, suisses ou ressortissants de l'un des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;

Vu l'arrêté du 15 février 2018 fixant la liste des centres d'épreuves pour les épreuves classantes nationales et le concours spécial d'internat à titre européen donnant accès au troisième cycle des études médicales au titre de l'année universitaire 2018-2019 ;

Vu la décision de nomination des deux représentants du conseil scientifique en médecine par le ministre chargé de l'enseignement supérieur en date du 14 décembre 2017 ;

Vu la décision de nomination du président et des deux vice-présidents du jury par le ministre chargé de la santé en date du 8 janvier 2018,

Arrête :

Article 1^{er}

En application de l'article 9 de l'arrêté du 20 juillet 2015 modifié susvisé, les personnes dont les noms suivent sont nommées membres du jury des épreuves classantes nationales anonymes et du concours d'internat de médecine à titre européen pour les médecins français, andorrans, suisses ou

ressortissants de l'un des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen donnant accès au troisième cycle des études médicales organisées au titre de l'année universitaire 2018-2019:

1° En qualité de présidente de jury et de vice-présidents

Pr Pascale Jolliet, présidente.
Pr Thomas Hanslik, 1^{er} vice-président.
Pr Marc-Antoine Rousseau, 2^e vice-président.

2° En qualité de représentants du conseil scientifique en médecine

Pr Damien Roux.
Pr José Labarère.

3° En qualité de membres titulaires

Pr Hervé Dupont, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR d'Amiens.
Pr Cédric Annweiler, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR d'Angers.
Pr Louis Jehel, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR des Antilles.
Pr Marie-France Seronde, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Besançon.
Pr Pierre Merville, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Bordeaux.
M. Luc Bressollette, maître de conférences des universités-praticien hospitalier, UFR de Brest.
Pr Jean-Luc Hanouz, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Caen.
Pr Alexandre Lautrette, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Clermont-Ferrand.
Pr Pierre-Emmanuel Charles, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Dijon.
Pr Carole Schwebel, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Grenoble.
Pr Henri Vacher Coponat, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de La Réunion.
Pr Patrick Hautecoeur, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Lille Catho.
Pr Patrick Truffert, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Lille-II.
Pr Pierre-Yves Robert, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Limoges.
Pr Laurent Argaud, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Lyon-Est.
M. Sébastien Couraud, maître de conférences des universités-praticien hospitalier, UFR de Lyon-Sud.
M. Pierre-Edouard Fournier, maître de conférences des universités-praticien hospitalier, UFR de Marseille.
M. Thibault Mura Todesco, maître de conférences des universités-praticien hospitalier, UFR de Montpellier.
Pr Laure Joly, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Nancy.
Pr Pierre Pottier, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Nantes.
Mme Stéphanie Baillif, maître de conférences des universités-praticien hospitalier, UFR de Nice.
M. Benjamin Planquette, maître de conférences des universités-praticien hospitalier, UFR de Paris-V.
Pr Martin Flamant, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Paris-VII.
Pr Vincent Gajdos, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Paris-XI.
Pr Ralph Epaud, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Paris-XII.
Pr Olivier Schischmanoff, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Paris-XIII.
Pr Eric Pautas, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Paris-Sorbonne Universités.
Pr Dominique Lamarque, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Paris-UVSQ.
Pr Marc Paccalin, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Poitiers.
Pr Eric Bertin, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Reims.
Pr Yves Le Tulzo, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Rennes.
Pr Dominique Guerrot, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Rouen.
Pr Christian Boissier, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Saint-Étienne.

M. Vincent Castelain, maître de conférences des universités-praticien hospitalier, UFR de Strasbourg.

Pr Nicolas Carrere, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Toulouse-Purpan.

Pr Fabrice Muscari, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Toulouse-Rangueil.

Pr Henri Marret, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Tours.

4° En qualité de membres suppléants

Pr Henri Copin, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR d'Amiens.

Pr Emilie Lermite, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR d'Angers.

M. Christophe Deligny, maître de conférences des universités-praticien hospitalier, UFR des Antilles.

Pr Thierry Thevenot, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Besançon.

Pr Patrick Dehail, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Bordeaux.

M. Michel Nonent, maître de conférences des universités-praticien hospitalier, UFR de Brest.

Pr Gandhi Damaj, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Caen.

Pr Marc Ruivard, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Clermont-Ferrand.

M. Hervé Devilliers, maître de conférences des universités-praticien hospitalier, UFR de Dijon.

Pr Philippe Chaffanjon, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Grenoble.

Pr Malik Boukerrou, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de La Réunion.

Pr Jean-Louis Salome, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Lille Catho.

Pr Dominique Lacroix, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Lille-II.

Pr Marie-Pierre Teissier-Clément, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Limoges.

Pr Isabelle Durieu, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Lyon-Est.

Pr Olivier Gléhen, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Lyon-Sud.

M. Pierre-Emmanuel Morange, maître de conférences des universités-praticien hospitalier, UFR de Marseille.

Pr Eric Thouvenot, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Montpellier.

Pr Stéphane Zuily, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Nancy.

Pr Olivier Bouchot, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Nantes.

M. Thomas Cluzeau, maître de conférences des universités-praticien hospitalier, UFR de Nice.

Mme Caroline Charlier, maître de conférences des universités-praticien hospitalier, UFR de Paris-V.

Pr Albert Faye, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Paris-VII.

Pr Catherine Guettier, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Paris-XI.

Pr Damien Bresson, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Paris-XII.

Pr Pierre Lombrail, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Paris-XIII.

M. Yves Allenbach, maître de conférences des universités-praticien hospitalier, UFR de Paris Sorbonne Universités.

Pr Antoine Labbé, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Paris-UVSQ.

Mme Marion Albouy-Llaty, maître de conférences des universités-praticien hospitalier, UFR de Poitiers.

Pr Claude Marcus, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Reims.

Pr Marc-Antoine Bélaud-Rotureau, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Rennes.

Mme Anne-Claire Tobenas-Dujardin, maître de conférences des universités-praticien hospitalier, UFR de Rouen.

Pr Frédéric Roche, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Saint-Étienne.

M. Emmanuel Andres, maître de conférences des universités-praticien hospitalier, UFR de Strasbourg.

Pr Norbert Telmon, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Toulouse-Purpan.

Pr Eric Huyghe, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Toulouse-Rangueil.

Pr David Bakhos, professeur des universités-praticien hospitalier, UFR de Tours.

Article 2

La directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 16 mars 2018.

*La directrice générale
du Centre national de gestion,*
DANIELLE TOUPILLIER